



PROCES - VERBAL du
BUREAU COMMUNAUTAIRE

du lundi 5 septembre 2022



PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE DINAN AGGLOMERATION

Séance du : lundi 5 septembre 2022

Le lundi 5 septembre 2022, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 30 août 2022

Date de publication : 09/09/2022

Nombre de membres en exercice : 17

Présents en début de séance : 17 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 17

Procuration : 0

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER , Suzanne LEBRETON , Didier LECHIEN , Marina LE MOAL , Thierry ORVEILLON , Mickaël CHEVALIER , Gérard VILT , Bruno RICARD , Marie-Christine COTIN , Alain JAN , Anne-Sophie GUILLEMOT , Philippe LANDURE , Patrice GAUTIER , Laurence GALLEE , David BOIXIERE , Jérémy DAUPHIN , Ronan TRELLU

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Délibération : DB-2022-038	Objet : Association Théâtre en Rance – Avenant à la convention d’objectifs signée entre Dinan Agglomération et Théâtre en Rance
----------------------------	--

Rapporteuse : Madame Suzanne LEBRETON

Une convention d’objectifs couvrant la période 2022-2024 a été signée en mai 2022 entre Dinan Agglomération et l’association Théâtre en Ranc. Celle-ci attribuait une subvention (hors Jacobambins et emploi tripartite) dans les conditions suivantes :

Actions 2022	Subventions
Festival <i>Premiers Emois</i>	10 000 €
Festival Théâtre en Rance	4 000 €
Festival Renc’Arts sous les Remparts	20 000 €
Formation Théâtrale	5 000 €
Total	39 000 €

Lors de l’étude des subventions 2022, il a été convenu que le montant accordé pour l’organisation de « Renc’Arts sous les Remparts » serait revu à la hausse, passant de 20 000€ à 35 000€. En effet, cet évènement se transforme pour devenir un festival des arts de la rue. Se déroulant sur deux fois 2 jours (27 et 28 juillet / 17 et 18 août), il accueillera 38 spectacles dans 24 lieux situés sur 18 communes différentes. Il convenait d’attendre la Décision modificative du budget du 25 juin 2022 afin de pouvoir procéder à cette augmentation.

Il est donc proposé de signer un avenant à cette convention afin de porter la subvention perçue dans le cadre de l’organisation du festival « Les Renc’Arts » à 35 000€. 20 000€ ont déjà été versés en mai 2022, la différence (à savoir 15 000€) sera versée une fois l’avenant signé. L’ensemble des montants accordés en 2022 au profit de l’Association Théâtre en Rance est donc récapitulé comme suit :

Actions 2022	Subventions
Festival <i>Premiers Emois</i>	10 000 €
Festival Théâtre en Rance	4 000 €
Festival Renc’Arts sous les Remparts	35 000 €
Formation Théâtrale	5 000 €
Total	54 000 €

Considérant ces éléments,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, définissant la notion de « subvention »,

Vu la circulaire n°5811/SG du Premier Ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-7 relatif à l'attribution des subventions donnant lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 30 décembre 2019 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-053 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juillet 2020 emportant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire,

Vu la délibération n°DB-2022-007 du Bureau Communautaire du 21 février 2022 approuvant la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 au profit de l'Association Théâtre en Rance,

Vu la délibération n°CA-2022-028 du Conseil communautaire de Dinan Agglomération en date du 25 avril 2022 approuvant le nouveau projet culturel de l'agglomération,

Vu la délibération n°CA-2022-053 du Conseil Communautaire du 27 juin 2022 approuvant le budget supplémentaire 2022,

Discussions :

Mme Lebreton précise que cette subvention supplémentaire n'emporte aucune inflation du budget culture, l'opération ayant lieu à budget constant.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Augmenter** la subvention accordée à l'association Théâtre en Rance pour l'organisation du festival « Les Renc'Arts » pour un montant de 15 000€ en plus des 20 000 € déjà versés, pour un montant global de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 d'un montant de 54 000 €, au lieu de 39 000 €, au titre de l'année 2022 ;
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention signée en mai 2022.

Affaire adoptée à l'unanimité

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Feuille de signature du procès-verbal - Séance du 5 septembre 2022

La secrétaire de séance,
Madame Suzanne LEBRETON,



Le Président,
Monsieur Arnaud LECUYER,

